

## Errances migratoires Florence Frachon

J'ai forgé ce syntagme à propos de certains résidents que j'ai rencontrés en tant que psychologue dans des Centres d'Hébergement, dits d'Urgence ou de Réinsertion sociale à Paris, venus d'ailleurs, d'un pays étranger, et pour lesquels je me suis posé la question : « pourquoi se trouvent-ils là, que font-ils en France ? »

A propos de ces sujets, qui ont quitté leur pays pour « échouer » dans le nôtre où ils ne trouvent pas d'autre place que celle d'assistés, et pour lesquels aucun horizon d'insertion sociale ne se dessine, je me suis demandé : « sont-ils là parce qu'ils ont voulu quitter leur pays, ou parce qu'ils ont souhaité venir dans le nôtre ? ». La cause est-elle du côté du point de départ ou du point d'arrivée ? Y a-t-il eu d'ailleurs une décision déterminée et prise en connaissance de cause ?

Vous avez dit « migrant » ?

Lors de l'introduction à son enseignement « Au chevet de l'Amérique », Marie-Hélène Brousse a ouvert le débat sur les migrants en faisant résonner une tonalité singulière à ce signifiant : « il y a plusieurs années, on parlait des « émigrés », ou des « travailleurs immigrés ». On les appelle à présent des migrants, ce qui semble un bénéfice, parce qu'on est passé de la forme passive à la forme active, ce n'est pas si sûr. Parce que dans « émigrés », il y a quand même l'idée qu'ils viennent de quelque part, alors que dans « migrants », s'il y a la notion qu'ils vont quelque part, on ne sait pas où, et s'ils viennent, on a oublié d'où.

Cette désignation de migrant relève d'une catégorie démographique, que les politiques ont du mal à rendre opératoire, dans la mesure où actuellement ils ne cessent de débattre pour savoir s'il faut faire une distinction entre réfugiés politiques relevant du droit d'asile, migrants économiques fuyant la misère, auxquels commencent à s'ajouter les déplacés climatiques.

Et sa traduction la plus fréquente se fait en termes de chiffres.

### Errance

Ces patients que j'ai reçus dans ces lieux leur offrant un accueil inconditionnel, que l'on pourrait nommer et identifier à des migrants, sont arrivés là pour échapper aux effets de déracinement dus à une pathologie de type psychiatrique qu'ils ignorent, et tenter de les traiter.

Le terme le plus approchant, susceptible de rendre compte de ce dont il s'agit dans leur radicale désinsertion, je l'ai trouvé dans celui d'errance, qui fait bien partie du processus même de la psychose. Errer, qui vient de iterare, veut dire répéter.

Lacan a identifié le ressort de l'errance comme le refus de « la capture de l'espace de l'être parlant »[1].

C'est en effet ce à quoi j'ai eu affaire dans la clinique de ces êtres parlants, dont la mobilité physique et le passage de frontières ne relèvent pas de la réalité imaginaire du voyage, celle qui met en route celui qui choisit d'aller d'un point à un autre.

Ils sont, pourrait-on dire paradoxalement, « animés » d'un fondamental refus : refus d'un emprisonnement spécifique, non pas par rapport à un territoire (national, culturel, familial), mais refus d'entrer dans l'espace de la parole, de ses codes, de ses conventions, refus d'être dupe des semblants.

Pour l'un de ces résidents, qui ne veut pas faire de demande de titre de séjour, ma collègue[2] a repéré que « ne pas s'inscrire est sa condition d'existence » : il lui faut maintenir cette situation invraisemblable de rester sans papiers « pour que quelque chose n'advienne pas »[3].

Au-delà d'un impossible à dire pourquoi il a quitté son pays, différents motifs sont énoncés par l'un de mes patients :

Tenter une reconversion professionnelle.

Soigner les effets invalidants d'une maladie somatique : c'est dans cette intention qu'il s'est décidé, deux ans seulement après son arrivée en France, à déposer une demande de titre de séjour, démarche à laquelle il donne une valeur de prise en main de son existence.

Faire un éventuel « dernier voyage » pour un pays qui le ferait « exister ».



Sa trajectoire se présente en effet comme une quête d'être accueilli en France pour y « loger » sa psychose, alors que dans son pays il risquerait, dit-il, « la camisole chimique ». Où l'on entend qu'il s'agit pour lui de (re)construire une subjectivité dans un autre pays que le sien, où il s'est senti mal au point de tenter de mettre fin à ses jours.

Il interprétera le refus de la Préfecture de police de lui délivrer un titre de séjour pour soins comme refus de lui « accorder le droit de vivre en France ». Il en déduit alors « ne plus avoir ça comme raison de vivre, la possibilité de me faire soigner ».

Il avait en effet trouvé une cause à son existence, susceptible de lui donner une orientation, et de lui permettre de sortir de son errance : la nécessité de se faire soigner comme ultime réanimation d'un désir de vivre.

---

[1] Lacan J., Le Séminaire Livre XXI Les non-dupes errent, leçon du 13/11/1973

[2] Julie Burbage, psychologue clinicienne au CHRS Rosa Luxemburg, Paris

[3] Idem

